

# BULLETIN du MILITANT

CFTC

Publié par la Fédération de la  
Métallurgie  
26- rue de Montholon - 26  
PARIS 9<sup>e</sup>me

Tél. TRUdaine 91-03  
Bi-mensuel n°24 - 4 Décembre 1948

## AUX MILITANTS

Notre Bureau Fédéral va se réunir les 11 et 12 décembre.

La situation des salariés est une fois encore le centre de l'ordre du jour. Nous aurons à prendre position, et rapidement nous vous donnerons des directives.

Le dernier Bureau Confédéral a réaffirmé les positions du Comité National : Convention Collective, Liberté des salaires, échelle mobile.

La grève des mineurs et les positions de la C.G.T. ont gravement compromis ces revendications. Prenant une position nettement politique, se lançant dans des actes de violence, de destruction que nous ne pouvons admettre, elle a fait briser des actions communes qui s'amorçaient, qui fonctionnaient dans de nombreux coins. Le Bureau Fédéral a décidé de cesser ses conversations avec la Fédération des métaux C.G.T.

Cette grève a permis au Gouvernement de tenter de promouvoir une législation anti-ouvrière, sur la grève, de se raidir dans son refus de ne tenir compte des revendications des salariés.

L'utilisation politique des revendications a donc, compromis l'action syndicale, l'aboutissement de nos revendications, a brisé bien des actions communes, gage de plus de force.

La situation des travailleurs s'en est de ce fait, trouvé aggravée surtout si l'on ajoute les restrictions de consommation d'énergie électrique que la grève a entraînées et qui ont amené de sérieuses réductions d'horaires de travail.

A la situation matérielle s'est ajouté un désarroi. Quoi qu'en dise la C.G.T. de nombreux adhérents la partent, chez nous, une certaine lassitude se manifeste dans quelques endroits. Cette masse d'inorganisés qui grandit chaque jour, ce découragement que personne ne peut nier, voilà de graves problèmes.

•/...

Situation matérielle difficile, gouvernement qui ne veut rien entendre, cégétistes qui souvent, manœuvrent, lassitude chez de nombreux salariés, pagaille dans le pays, voilà la situation qu'aura à examiner notre Bureau Fédéral, voilà dans quelles conditions, il aura à déterminer sa position, avouons que ce n'est pas très simple.

Mais nous devons en sortir, si aujourd'hui le syndicalisme pourrait décliner, profitons en, vite, pour nous réorganiser, nous renforcer pour foncer en avant. Pour cela, nous ne devons rien négliger sur le terrain de l'action, il nous faut agir sur tous les plans.

Plan général, mais aussi plan plus particulier de l'entreprise. Les camarades ont obtenu des satisfactions, il faut qu'ils nous les fassent connaître. Leurs expériences doivent servir à d'autres. Par bonds successifs, nous avançons lentement sans doute, mais sûrement.

Sur le plan de l'organisation, nous devons nous renforcer pour rendre plus efficace notre action.

En attendant les consignes du Bureau Fédéral, voici les quelques réflexions que nous avions à vous faire parvenir.

Militant, donne-nous ton avis, fais-nous connaître ce que tu as réalisé et ensemble, nous progresserons.

Et surtout, n'oublie jamais que l'effort de chacun est le plus sûr garant de la victoire commune.

L'Equipe Fédérale.

## MILITANT

Le renouvellement des cartes syndicales est proche

Tu peux être fier de l'action de ton organisation

Dis-le sans relâche autour de toi

Organise la propagande

- FAIS DE NOUVEAUX ADHÉRENTS -

MECANICIENS- MODELEURS

La Fédération de la Métallurgie est plus que jamais décidée à ce que les avantages acquis par la lutte syndicale puissent servir de base aux revendications des camarades travaillant dans les mêmes conditions.

Dans ce but, nous vous communiquons la lettre de la Chambre syndicale patronale de la Région Parisienne, portant le salaire maximum des modeleurs à Frs. 150.75.

Militants, que vous reste-t-il à faire?

Prendre immédiatement contact avec vos employeurs et présenter vos revendications dans ce même temps vous mettre en relations avec vos syndicats et demander à vos responsables d'effectuer des démarches aux organisations syndicales patronales représentatives de la branche.

Nous nous tchons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et également souhaitons que vous nous tiendrez au courant de votre action.

CHAMBRE SYNDICALE DES PATRONS MODELEURS MECANICIENS  
de la REGION PARISIENNE -

45 rue Boissière 16°

Paris le 19 octobre 1948

Référence :  
D.6.965-IM/TH

SALAires

Messieurs,

Comme suite à la réunion du 12 courant, nous nous emprosons de porter à votre connaissance les dispositions qui ont été arrêtées par nos Collègues, concernant la mise au point des salaires des ouvriers occupés dans nos maisons de MODELAGE-MECANIQUE de la Région Parisienne.

Les contrôles auxquels nous avons procédé font ressortir que les taux de salaires auxquels il a été fait allusion au cours de notre échange de vues ne traduisent pas la situation normale, mais correspondent à des situations plutôt exceptionnelles; il ne nous a donc pas paru possible de prévoir une augmentation uniforme applicable à toutes les situations.

.../...

...../.....

Il reste d'autre part, certain que nous devons tenir compte, dans la fixation des taux, des augmentations récemment définies par les Pouvoirs Publics et des prescriptions réglementaires faisant une place à part des primes horaires de 10 puis de 7 francs.

Nous avons en conséquence considéré qu'il était indiqué de prévoir, suivant la procédure suivie depuis de nombreuses années la fixation d'un maximum défini pour les meilleurs ouvriers hautement qualifiés, et conducteurs de travaux, maximum auquel il appartient au Chef de chacune de nos Maisons d'adapter le barème de l'ensemble de son Personnel.

Retenant une préoccupation traditionnelle de nos ouvriers, nous avons eu spécialement en vue de marquer la supériorité des salaires qui doit normalement exister dans nos Maisons, par rapport aux salaires des ouvriers modeleurs accessoirement employés dans les Etablissements de Fonderie, de Mécanique ou d'Automobile, en compensation des différences de conditions de travail, et des avantages que ces Etablissements procurent et que nous ne pouvons organiser.

Ces considérations nous ont amenés à fixer le maximum susvisés à : 133,75 + 17 = 150,75  
étant entendu que, suivant les prescriptions légales, les 17 frs (10 + 7) de prime de vie chère continueront à figurer à part dans ce décompte.

Nous croyons dovoir vous faire observer que, comparé aux taux actuellement pratiqués pour l'ensemble des ouvriers des Industries des Métaux, ce taux va nettement au-delà des parités auxquelles conduirait le barème de la Convention Collective de 1936.

Notre intention est d'adapter nos barèmes au maximum ci-dessus précité à compter du lundi 18 courant, nous réservant toutefois de ne pas nous considérer comme engagés au cas où nos ouvriers n'accéteraient pas cette décision.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

P/ LE PRESIDENT ET PAR ORDRE

M. LAURENT,

## MILITANT

Tu apprécies nos informations  
Tout particulièrement pour les salaires.

Sais-tu que la Fédération compte aussi sur toi pour être informée.

Alors qu'attends-tu pour nous tenir au courant de la vie de ton entreprise.

Un pour tous - Tous pour un.

Les Métallos sont fidèles à ce proverbe.

# INDUSTRIE DU FROID

Quesstionnaire N° I.

Le Congrès d'Orléans nous a assigné comme mission l'organisation des branches industrielles.

Notre branche du Froid n'a pas encore su réaliser et prendre l'importance qui lui est dévolue dans notre économie générale. Pour coordonner beaucoup d'efforts qui s'opposent, qui ne peuvent être néfastes à l'ensemble de l'industrie elle-même ; tu dois comprendre l'intérêt que porte ta réponse à ce premier questionnaire.

C'est une excuse grossière de croire que notre Industrie est de luxe, notre mission est de mettre à la portée de tous, l'ensemble de tous les biens de production.

Le Responsable : M. NIAUT

## - Q U E S T I O N N A I R E -

Nom et raison Sociale de l'Entreprise .....  
.....  
.....

Capital social .....

Adresse du Siège Social .....

Adresse de l'Usine Principale .....

Adresses des Usines Secondaires .....

.....  
.....  
.....

(Souligner celle où vous êtes employé).

EFFECTIF du PERSONNEL employé dans la Firma ou par établissement si elle en comporte plusieurs.

Répartition par catégories:

<u>Siège</u>	<u>Usine Principale</u>	<u>Autres Usines</u>
--------------	-------------------------	----------------------

Cadres .....

Agents de Maîtrise .....

Employés .....

Ouvriers .....

( Indiquer le nombre de syndiqués C.F.T.C.)

.../...

•//•

REPRESENTATION C.F.T.C.

Nom du responsable dans l'Entreprise .....

Adresse du responsable dans l'Entreprise .....

Nombre de membres au Comité d'Etablissement ou d'Entreprise dont C.F.T.C  
.....

Nombre de délégués du Personnel  
titulaires (dont C.F.T.C.) .....

Suppléants ( dont C.F.T.C. ) .....

GENRES DE FABRICATION.....

Genres de Montages .....

(Enumérer les fabrications ou montages exécutés dans l'établissement)

.....

.....

.....

---

Retournez ce questionnaire à la Fédération de la Métallurgie 26 rue de  
Montholon PARIS.

---

MILITANT

Le Bulletin te plaît, tu y trouves des renseignements utiles.

Pour que ce bulletin devienne encore

plus vivant

plus près de la réalité

meilleur renseigné

meilleur documenté

Réponds à tous nos questionnaires, ces renseignements nous  
sont nécessaires.

NOUS COMPTONS SUR TOI -- MAIS REPONDRE TRÈS VITE

## RESPONSABLE "JEUNES"

### LA FEDF NE T'ABANDONNE PAS.

Depuis le Congrès d'Orléans, la Commission des Jeunes doit se constituer, mais les évènements qui se sont succédés jusqu'ici ne l'ont pas permis.

La classe ouvrière accuse aujourd'hui une certaine fatigue et l'action syndicale paraît difficile. Profitons de ce moment pour nous organiser et prouver ainsi notre vitalité et notre dynamisme.

A cet effet, je te demande de bien vouloir répondre au questionnaire suivant :

NOM du Syndicat .....

Nombre de Syndiqués .....

Nombre des jeunes travailleurs (garçons ou filles) de 14 à 25 ans .....

Professions principales de ces jeunes .....

Avez-vous une Commissions des Jeunes ? .....

Comment fonctionne-t-elle ? .....

Sa composition .....

Nom et adresse du responsable .....

.....

Est-ce à lui que doit être adressé la correspondance et la documentation "jeunes" ? .....

Quelle a été l'activité de la Commission jusqu'ici ? .....

Quelles activités compte-t-elle faire. .....

Qu'attend-elle du responsable fédéral et de la Fédération ? .....

Ce questionnaire doit être retourné à la Fédération de la Métallurgie : 26 rue de Montholon PARIS 9°.

Ton responsable : Roger AVENEAU  
1 rue François 1er VANVES (Seine)

CIRCULAIRE CONFEDERALE AUX UNIONS DEPARTEMENTALES  
et aux FEDERATIONS DE METIERS

Circulaire N° 450 I.D.

Paris, le 27 octobre 1948

UNITE D'ACTION DES JEUNES TRAVAILLEURS ET COMMISSIONS DE JEUNES C.F.T.C.

Nous sommes avertis par nos correspondants jeunes de diverses régions, que des Comités d'unité d'action se constituaient, plus particulièrement dans les secteurs miniers et qui auraient pour buts :

1<sup>o</sup> - De former dans chaque entreprise un groupe d'action qui présenterait à la Direction les revendications des jeunes travailleurs ;

2<sup>o</sup> - De prendre les mesures nécessaires pour faire aboutir ces revendications.

Selon les régions, il s'ajoutait à ces buts : quête pour les mineurs lutte contre films et journaux immoraux, etc...

Ces comités d'unité d'action comprendraient des représentants de l'U.J.R.F., des jeunes de la C.G.T., de la J.O.C., de la J.O.C.F., et nos Commissions de Jeunes seraient pressentis pour en faire partie, ainsi que différents autres mouvements de jeunes.

Selon nos renseignements, il semblerait que l'initiative de la constitution de ces Comités d'action appartiendrait à l'U.J.R.F.

1<sup>o</sup> - Nous rappelons à nos organisations que les Commissions de jeunes de la C.F.T.C. doivent, elles aussi, s'inspirer dans leur action des directives confédérales. Plus particulièrement, le dernier Comité National a décidé, dans sa résolution générale, de s'opposer à la conclusion de tout cartel interprofessionnel avec la C.G.T., " précisant qu'une telle prise de position ne permet pas de préjuger l'attitude des Fédérations de Métiers ou d'Industries sur le plan des revendications de caractère exclusivement professionnel, précis et limité à leur strict objectif".

Aussi, nous demandons à toutes nos Commissions de Jeunes, avant de conclure un carte, ou toute autre organisation de ce genre, contacter leur syndicat, leur U.D. et leur Fédération.

2<sup>o</sup> - Dans les circonstances actuelles, en face d'événements qui ont plus ou moins un caractère politique, il importe que le syndicalisme chrétien reste ferme sur ses positions et ne conclue des ententes ou cartels qu'avec des organisations strictement syndicales en dehors de toute obédience politique ou autre. Ceci est valable pour les Commissions de Jeunes.

3<sup>o</sup> - Si éventuellement, la formation d'entente ou de cartel peut être envisagé favorablement, il n'en reste pas moins nécessaire de s'entourer de toutes les garanties qui permettront une action sérieuse sans encourir des surprises graves ou désagréables.....